

TENIR LA COMPTABILITE DE VOTRE CE

(CE Employeur)

Les objectifs de la formation

- Etre capable de tenir la comptabilité d'un comité d'entreprise
 - Pouvoir rendre compte des recettes et des dépenses au comité d'entreprise
 - Etre capable d'organiser les tâches administratives
 - Etre capable de dialoguer avec les prestataires du CE : expert-comptable, cabinet de ressources humaines...
-

Les plus de la formation

Les participants seront sensibilisés à travers des cas concrets aux difficultés que peuvent présenter une tenue de compte de Comité d'Etablissement.

Un mémo leur sera remis sur lequel les participants retrouveront toutes les notions qui ont été abordées pendant la formation.

Le programme sur deux jours

Premier jour : Les ressources du Comité

1) Quelles sont les ressources du CE ?

- Le budget de fonctionnement et le budget des œuvres sociales : montant, vérification, modalités de versement
- Les autres ressources
- La gestion séparée : s'approprier le concept juridique de "dualité des budgets", et savoir imputer ses dépenses
- La transmission en fin d'année et en fin de mandat : rendre compte au CE et aux salariés

2) Qui est chargé de la gestion de ces ressources ?

- Les acteurs de la trésorerie du CE : le trésorier, le trésorier adjoint, les aides externes
- La responsabilité du trésorier

3) Qu'est-ce que la gestion des activités sociales et culturelles ?

- Qui sont les bénéficiaires du CE ?
- Qu'est-ce qu'une activité sociale et culturelle ? Définition et exclusions
- Comment faire en sorte qu'elles soient exonérées ?

4) Et qui peut surveiller notre gestion ?

- Le principe d'indépendance dans la gestion
- Les tolérances fiscales
- Faire face à un contrôle URSAAF
- Ne pas oublier la CNIL

5) Etre un CE employeur

- la relation contractuelle employeur/salarié : embauche, modification, rupture, spécificités des temps partiel
- gestion du personnel : temps de travail, aménagement du temps de travail, absences, CP, sanction

Deuxième jour : Les comptes du Comité d'Entreprise

1) Tenir des comptes pourquoi faire ?

Discussion : Les entreprises, les associations, les particuliers tiennent leurs comptes : quel est leur but ? Quel pourrait être le but du CE ? Quelles sont les points communs ? Quelles sont les différences ?

2) La comptabilité

- Les obligations comptables du comité d'entreprise (art R2323-37 du code du travail)
- La gestion des bénéficiaires

3) Que devons nous savoir ?

- Les grands principes de la comptabilité (prudence, régularité, sincérité)
- Les règles comptables (séparation des exercices)
- L'enregistrement des écritures, les dates des opérations
- Les cotisations sociales

4) La comptabilité en partie double, est-ce que c'est compliqué ?

- Les besoins permanents et les besoins courants
- Introduction à la comptabilité en partie double
- Quels comptes doit-on utiliser pour comptabiliser les opérations ?
- Comment sait-on si on doit débiter ou créditer un compte ?
- Comment passer une écriture
- Exemples d'écritures
- Les documents comptables : journaux, grands livres, balance, bilan

Exercice pratique : passez des écritures d'achats

5) Quels contrôles devons-nous effectuer ?

- Rapprochements bancaires
- Soldes de caisse
- Suivi des activités
- Faut-il une double signature sur les moyens de paiement ?
- Devons-nous mettre des contrôles lors de la commande ?

Exercice pratique : Rédaction d'un bon de commande à partir d'un devis

6) Quels contrôles pourrions-nous subir ?

- Un contrôle URSSAF en tant qu'employeur
- Un contrôle URSSAF en tant que CE
- Les délais de conservation des documents
- L'Inspection du travail

7) Les arrêtés des comptes

- L'inventaire physique
- Documents de synthèse
- Les engagements
- Fin et début de mandat

8) Le suivi de la trésorerie

- La tenue des journaux de trésorerie
- Les prévisions des entrées et des sorties financières
- Les placements et les produits financiers

Exercice pratique : prévisions de trésorerie

9) La relation du CE avec sa banque

- La banque comme partenaire
- Faut-il deux comptes distincts (budget de fonctionnement et budget social) ?

Pjbformation, organisme agréé ✨ www.pjbformation.fr ✨ 15 rue Hector Berlioz 69300 Lyon /Caluire

✨ Tel : 06 11 74 26 18 ✨ RCS Lyon 502 243 322 ✨ code NAF 8559A.